

## Gardez-vous un trésor dans votre grenier ou dans un vieux bas de laine?

Comme tout organisme à but non lucratif, *l'Association du Musée acadien* doit faire appel à des dons pour réaliser pleinement sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine acadien à l'Île-du-Prince-Édouard. L'Association délivre pour ces dons un reçu pour fins de déduction d'impôt.

### Diverses options pour faire un don à *l'Association du Musée acadien*

1. **Don par anticipation** ("planned giving") : assurance-vie, testament, régime d'épargne-retraite (RSP) et fonds de pension. Il s'agit surtout que vous désigniez *l'Association du Musée acadien inc.* plutôt qu'un individu comme bénéficiaire de votre police d'assurance-vie ce qui vous donne droit à des crédits d'impôt chaque année sur les paiements de vos primes d'assurance. Quant à votre testament, votre régime d'épargne-retraite (RSP) ou votre fonds de pension, il s'agit de spécifier qu'un certain montant de votre succession soit donné à *l'Association du Musée acadien inc.*

2. **Don pur et simple** ("outright gift") : C'est une façon merveilleuse durant votre vie de faire un don monétaire ou autre à l'Association. Et il y a aussi les actifs ("assets") pour dons charitables tels que les obligations, les stocks, les immobilisations, les rentes et d'autres ressources. Ces dons peuvent vous procurer aussi des épargnes fiscales.

### Dans quel fonds de l'Association peut-on faire un don?

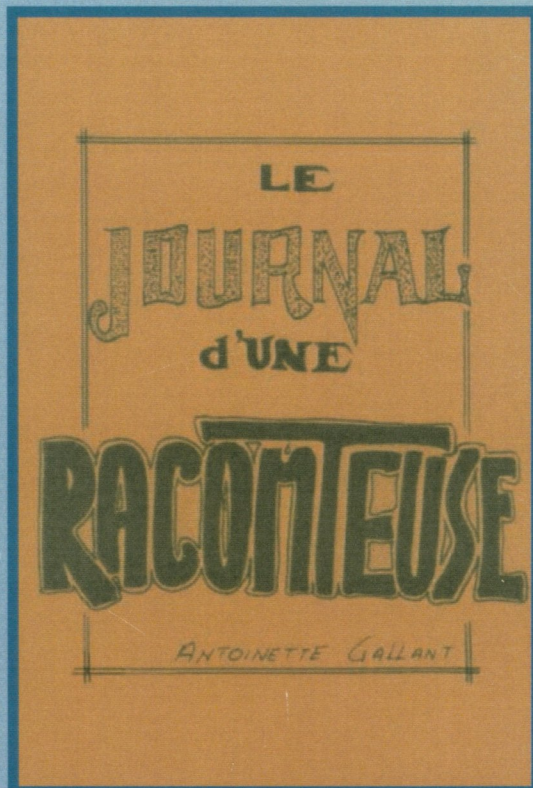
*L'Association du Musée acadien inc.* gère deux fonds pour la préservation et la valorisation du patrimoine tangible des Acadiens à l'Île-du-Prince-Édouard :

1. **Fonds d'acquisition et de restauration d'oeuvres d'art** : Une des grandes priorités de l'Association est d'être en mesure de faire l'achat pour les générations futures d'un certain nombre d'oeuvres d'art eu égard au patrimoine mondial acadien telles que, en premier lieu, des oeuvres produites par nos artistes et artisan(e)s acadien(ne)s de l'Île. La restauration d'oeuvres acquises est aussi une priorité.

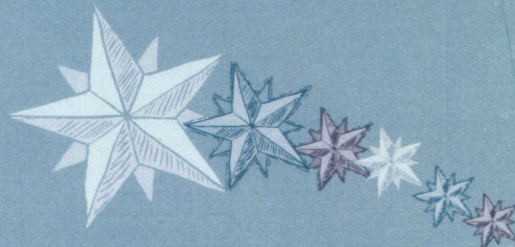
2. **Fonds de fiducie** : Ce fonds existe depuis 1987 pour venir en aide aux besoins du *Musée acadien* et du *Centre de recherches acadiennes de l'Î.-P.-É.* afin de contribuer à défrayer leurs dépenses d'opérations et leurs besoins spéciaux tels que l'achat d'équipement, la programmation, la recherche, les expositions et les projets d'infrastructure, etc. Prenez contact aujourd'hui avec la direction de votre *Musée acadien* à Miscouche pour qu'on vous fasse parvenir le formulaire qui convient à vos besoins. Et vive le patrimoine acadien!

L'Association du Musée acadien  
C.P. 159, Miscouche (Î.-P.-É.) C0B 1T0  
Tél. : (902) 432-2880 / Téléc. : (902) 432-2884  
Courriel : museecacadien@teleco.org

## In Memoriam Antoinette Gallant 1920 - 2002



- **Le Journal d'une raconteuse (1979)**
- **Rustico on raconte (1976-1987)**
- **Ol'Kallie of Rusticorners (1978-1986)**
- **Ol'Kallie's Diary**
- **Little Jack an' de Tax-Man and Other Acadian Stories from Prince Edward Island**



Toute notre gratitude à notre généreux  
commanditaire :

Les Religieuses de la  
Congrégation de Notre-Dame